

Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut Mandat 19 mars 2015

1. Introduction

La Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut est composée d'organisations et d'institutions qui souhaitent travailler ensemble pour accroître la sécurité alimentaire au Nunavut. La Coalition a été créée en 2012 en réponse à la section 4 (a) du *Plan Makimaniq*¹ visant à réduire la pauvreté. La Coalition fonctionne à titre de groupe de travail de la Table ronde du Nunavut pour réduction de la pauvreté.

2. Mandat

La Coalition regroupe des intervenants et des représentants du gouvernement, des organisations inuit du Nunavut, d'organisations non gouvernementales, d'organisations communautaires, d'entreprises et des chercheurs afin d'élaborer une approche à long terme, continue, inclusive et durable de sécurité alimentaire au Nunavut répondant aux besoins nutritionnels de l'ensemble des collectivités. Dans le cadre d'un processus de collaboration, la Coalition est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre, et d'assurer le suivi et l'évaluation d'un plan d'action territorial sur la sécurité alimentaire. La Coalition agira également comme lieu de partage de ressources et de pratiques exemplaires.

3. (a) Rôles et responsabilités de la Coalition

- Mettre en œuvre la Stratégie sur la sécurité alimentaire du Nunavut et son plan d'action 2014-2016²
- Fournir du contenu sur la sécurité alimentaire dans le cadre du plan d'action quinquennal de la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté.
- Promouvoir et soutenir des programmes liés aux six thèmes relatifs à la sécurité alimentaire.
- Fournir des rapports d'étape à la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté selon les besoins.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour la Coalition.
- Assurer la liaison avec d'autres intervenants sur les questions de sécurité alimentaire.
- Élaborer un cadre d'évaluation afin de surveiller les initiatives de sécurité alimentaire et d'optimiser leurs réussites.
- Partager les résultats des recherches, et les pratiques exemplaires en matière de législation, de politiques et de programmes portant sur la sécurité alimentaire.

3. (b) Rôles et responsabilités des organisations membres de la Coalition

- Assister aux réunions de la Coalition et présenter des idées, des conseils, des opinions et d'autres commentaires lors des délibérations sur les questions de sécurité alimentaire au Nunavut.
- Se préparer adéquatement pour faciliter la prise de décisions lors des réunions de la Coalition.
- Contribuer en présentant des idées et des commentaires à la Coalition en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie sur la sécurité alimentaire du Nunavut.

¹ http://www.makiligta.ca/en/makimanig-plan

² http://nunavutfoodsecurity.ca/soverview

- Aider à la communication des activités de la Coalition conformément au plan de communication.
- Assurer la liaison avec d'autres membres de la Coalition pour assurer la mise en œuvre et la gestion harmonieuse des initiatives de sécurité alimentaire et les tâches connexes.
- Identifier les initiatives de sécurité alimentaire communautaires qui existent au Nunavut et les porter à l'attention de la Coalition en vue d'obtenir du soutien.
- Identifier d'autres initiatives de sécurité alimentaire et les porter à l'attention de la Coalition.
- Maintenir l'esprit de la Coalition dans les activités, les communications, et les tâches connexes.

4. Adhésion à la Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut

La participation à la Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut est volontaire et ouverte à toutes les organisations du Nunavut qui partagent notre vision concernant la sécurité alimentaire au Nunavut. Chaque organisation membre nomme une personne pour la représenter lors des réunions ou de la prise de décisions par consensus.

Toute organisation souhaitant joindre la Coalition peut le faire en suivant le processus suivant :

Déclaration d'intérêt

Tout membre de la Coalition peut identifier une organisation du Nunavut comme membre potentiel de la Coalition. Toute organisation peut manifester son intérêt à joindre la Coalition en présentant une demande formelle.

Approbation de la Coalition

La Coalition approuvera ou refusera les demandes d'adhésion au moyen d'une décision prise par consensus lors de la réunion mensuelle suivant la nomination ou la demande d'adhésion.

Démission/révocation d'organisations membres

Toute organisation membre peut démissionner de la Coalition à tout moment par avis écrit transmis à tous les membres. Une organisation membre peut être révoquée si l'organisation membre ne participe pas à six réunions consécutives de la Coalition sans avis transmis aux coprésidents, ou si la Coalition croit qu'une organisation membre ne respecte pas le mandat et l'esprit de la Coalition et les efforts déployés par les coprésidents auprès de l'organisation membre afin de résoudre les préoccupations en vue de trouver une solution acceptable pour la Coalition.

5. Coprésidents de la Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut

La Nunavut Tunngavik Inc. et le gouvernement du Nunavut nomment des représentants qui agiront à titre de coprésidents de la Coalition.

6. Réunions

La Coalition tient des réunions mensuelles par téléconférence et au moins une réunion en personne par année. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues au besoin.

Les membres de la Coalition tenteront d'assister à toutes les réunions. Les coprésidents doivent assister à chacune des réunions.

Les organisations membres de la Coalition peuvent désigner des représentants suppléants au besoin.

7. Prise de décisions

Conformément au principe de l'aajiiqatigingniq, la Coalition s'efforcera de prendre ses décisions par consensus. S'il est impossible d'établir un consensus, les membres s'efforceront de manière constructive d'éliminer les obstacles à l'atteinte de consensus. Lorsque des organisations membres ont des positions divergentes au sujet d'une décision, cela doit être noté dans toute communication concernant cette décision.

8. Ressources de la Coalition

Le secrétariat de la Coalition est dirigé par la Nunavut Tunngavik Inc. et le gouvernement du Nunavut. La planification du travail, l'administration des réunions, la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, la tenue du site Web, les communications, la coordination de la recherche et d'autres activités connexes sont coordonnées par le secrétariat.

9. Processus d'examen et de modification

Le mandat doit être approuvé par consensus des membres de la Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut. Après son approbation, le mandat sera examiné tous les deux ans par les membres de la Coalition afin de s'assurer qu'il est toujours pertinent.

Examiné et approuvé par la Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut

19 mars 2015

Membres de la Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut

- Arctic Cooperatives Ltd.
- Centre de bien-être d'Arviat
- Gouvernement du Nunavut
 - Ministère de la Culture et du Patrimoine
 - Ministère du Développement économique et des Transports
 - Ministère de l'Éducation
 - Ministère de l'Environnement
 - Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales
 - Bureau de la statistique du Nunavut
 - Ministère des Services à la famille
 - Ministère des Finances
 - Ministère de la Santé
 - Ministère de la Justice
- Ilisaqsivik Society
- Ilitaqsiniq Conseil d'alphabétisation du Nunavut
- Kitikmeot Inuit Association
- Kivallig Inuit Association
- Lateral Office
- North West Company
- Collège de l'Arctique du Nunavut
- Société de développement du Nunavut
- Société d'habitation du Nunavut
- Institut de recherche du Nunavut
- Nunavut Tunngavik Inc.

- Project Nunavut
- Centre de recherché sur la santé Qaujigiartiit
- Qikiqtani Inuit Association
- Centre d'amitié Tukisigiarvik